



# Syndicat National des Travailleurs de la Recherche Scientifique

## Section Nationale INSERM

7, rue Guy Môquet - Bâtiment I - B.P. 8 - 94 801 Villejuif Cedex  
Tél. : 01.49.58.35.70 - Fax : 01.49.58.35.33 - Mél : sntrsins@vjf.cnrs.fr

Villejuif, le 27 juin 2006

### Communiqué de presse

#### *A quoi sert l'Institut National du Cancer (INCa) ?*

Le **rapport d'audit** du Contrôle Général Economique et Financier (CGEFi) du Ministère du Budget, remis le 19 juin 2006 au gouvernement, **est accablant pour l'Institut National du Cancer (INCa)** tant en ce qui concerne la gestion, la recherche et la clinique. La liste des anomalies, des insuffisances est impressionnante pour un institut qui n'a qu'une année d'existence : mauvaise gestion ; problèmes de marchés publics ; inflation des personnels (17 équivalents temps plein en 2004, 189 en 2006) en particulier sous forme de CDI ; rémunérations particulièrement élevées des dirigeants ; abus financiers divers avec notamment le projet pharaonique du futur site de l'INCa sur l'Île Seguin ; embauches de personnes parentes avec les membres de la direction, ...

Le rapport fait un aveu, « *l'INCa est né dans une relation de désaccord avec le Ministère de la Recherche et des Institutions de recherche* », « *La décision de confier à l'INCa le pilotage de la recherche a été prise sur arbitrage du Premier Ministre contre l'avis des Ministres de la Recherche successifs* ». Pour le rapport « *l'Inca doit être une agence de moyens et non un opérateur de recherche supplémentaire* ».

Lors du **vote au Conseil d'Administration (CA) de l'INSERM du 7 avril 2005**, le dossier sur le GIP INCa avait été mis sur la table et ce point n'avait pas été annoncé à l'ordre du jour ! Le gouvernement voulait agir dans la précipitation pour que les EPST concernés adoptent les statuts de ce GIP. Il ressortait des débats confus à ce CA que le projet de statut du GIP INCa n'était pas complet et comportait même des erreurs (sur la propriété intellectuelle par exemple) au point que la Présidente du CA avait décidé de faire voter « l'accord de principe à la participation de l'INSERM au GIP INCa » avec délégation au DG pour signer la convention définitive. Il n'y a en fait jamais eu de vote formel du CA INSERM sur le projet définitif de création du GIP INCa !

Le rapport d'audit démontre bien le problème de fond de la place de ce type d'agence de moyens par rapport aux autres organismes de recherche (INSERM, CNRS, ...) et aux autres nouvelles agences (agence nationale de la recherche ANR, agence de l'innovation industrielle AII). Il y est dénoncé **le glissement du "faire faire" au "faire" !** Il y est fait aussi mention des difficultés des 7 cancéropôles avec les nouveaux pôles de compétitivité ainsi que des conséquences de la mise en place de la nouvelle loi de la recherche : création des pôles de recherche et d'enseignement supérieur (PRES), des réseaux thématiques de recherche avancée (RTRA), des centres thématiques de recherche et de soins (CTRS) ...

Dans les faits, **l'INCa tend à surtout piloter et non à coordonner les actions de lutte contre le cancer** ce qui l'oppose et le fait rentrer en conflit avec toutes les structures existantes dans le domaine de la cancérologie. Les relations sont devenues si conflictuelles avec la Délégation Générale à la Santé que toute collaboration entre la DGS et l'INCa pour le dépistage du cancer du sein est impossible.

Le fait que la **valorisation de la recherche** ait été incluse dans les missions de l'INCa a conduit ses dirigeants à considérer l'Institut comme copropriétaire des recherches qu'elle finançait. Ce sont les organismes et non les agences de financements qui sont détenteurs du droit de propriété. « *Presque tous les organismes se sont rebellés contre cette position ; seul l'INSERM a accepté de signer la convention d'attribution de la subvention* ». **La Direction de l'INSERM n'a pas daigné informer le CA de l'Institut d'un changement du régime de propriété intellectuelle et encore moins demander son approbation !**

Pour le **SNTRS CGT**, ce rapport d'audit montre que la mise en place dans la précipitation de l'INCa se traduit par un gâchis financier avec une grande inefficacité. Si les mesures préconisées par le rapport peuvent assainir la gestion, elles ne pourront faire de l'INCa un instrument de lutte contre le cancer. **Car l'INCa est avant tout un parasite !** Ses défauts sont multiples. Sortir des organismes de recherche l'étude de la transformation maligne (domaine de recherche transversal par définition, touchant tous les organes et donc imbriqué dans beaucoup de champs disciplinaires) pour la mettre sous la responsabilité d'un organisme dédié est une aberration scientifique. Pour la prévention, le dépistage, les soins, l'innovation thérapeutique, un tel institut ne peut qu'introduire de la confusion en empiétant sur ce qui existe déjà. **L'INCa n'apporte aucune valeur ajoutée à la recherche et au traitement du cancer, il doit disparaître.**

Pour tout contact : Jean KISTER, 06 82 35 35 33, kister@kb.inserm.fr